

CESSION DE PARTS SOCIALES

▶ Concernant chaque partie :

- Copie recto/verso de la **pièce d'identité**.
- Questionnaire d'état-civil** dûment complété.
- Votre Relevé d'Identité Bancaire signé** (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).
- Le cas échéant, justificatif du placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle...).

▶ Concernant la société:

- Extrait K-Bis**.
- Copie des **statuts** à jour.
- Copie de l'**acte d'acquisition** des parts sociales, le cas échéant.
- Copie des **prêts** éventuels souscrits par la société.
- Attestation** de votre expert-comptable sur la **valeur** des parts sociales.
- Nombre, numéros des parts cédées et prix de cession**.
- Montant du **compte courant d'associé** du cédant, le cas échéant.
- Moyens de paiement de la société.
- Répartition du résultat à l'exercice social en cours.
- Fiscalité de la société
- Justificatifs du patrimoine de la société :
 - Comptes bancaires et références du conseiller bancaire
 - Titre de propriété des biens immobiliers.

Afin de nous permettre d'accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 100 € sera demandé au cessionnaire à l'ouverture de celui-ci.

Après réception des pièces, un projet d'acte vous sera adressé, assorti du montant précis des frais d'acte